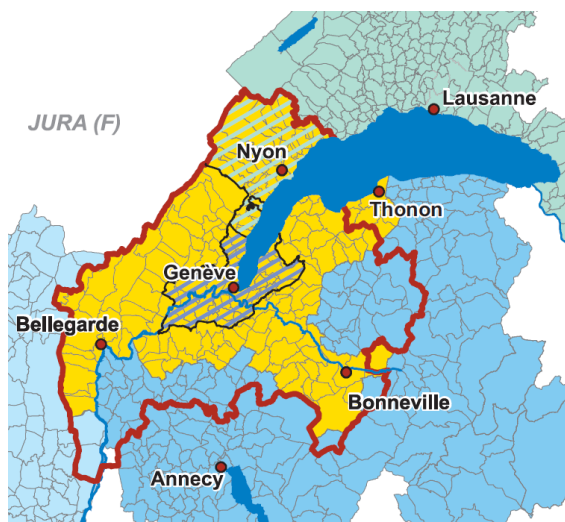


**PROJECTIONS DU NOMBRE DE MÉNAGES PRIVÉS
DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER GENEVOIS DE 2020 À 2040**
Méthodologie: scénarios et hypothèses



PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Ces projections portent sur les quatre territoires qui constituent l'Espace transfrontalier genevois (ETG), à savoir le canton de Genève, le district de Nyon et la zone d'emploi du Genevois français, partagée entre l'Ain et la Haute-Savoie.



- Espace transfrontalier genevois
- ▨ Canton de Genève
- ▨ District de Nyon (canton de Vaud)
- Reste du canton de Vaud
- Reste du département de l'Ain
- Reste du département de la Haute-Savoie
- Grand Genève

Source : OST, Grand Genève

PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES 2016-2040

La réalisation de projections de ménage se fonde sur la répartition dans des ménages de la population issue des projections démographiques, présentées dans la fiche 3-2016 (http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2016/hors_collection/ost/Fiche_3_2016.pdf). Ces dernières reposent sur des hypothèses relatives à l'évolution future de la fécondité, de la mortalité et des migrations.

Les projections démographiques 2016-2040 de l'ETG comprennent quatre scénarios, qui diffèrent uniquement par le niveau du solde migratoire retenu pour chaque territoire, les hypothèses de fécondité et de mortalité étant identiques pour l'ensemble des scénarios d'un territoire donné.

Les scénarios de solde migratoire croisent deux dimensions :

- l'intensité du développement économique, avec l'effet d'attraction qu'il exerce ;
- la répartition de la croissance de la population entre les territoires de l'ETG, en particulier entre le canton de Genève et les trois autres territoires.

**Solde migratoire en moyenne annuelle
entre 2016 et 2040, par territoire et scénario**

	Scénario			
	I	II	III	IV
Canton de Genève	3 050	2 300	2 300	1 600
District de Nyon	850	1 050	650	800
Genevois français de l'Ain	1 350	1 550	750	900
Genevois français de la Haute-Savoie	2 750	3 100	1 600	2 000
Ensemble	8 000	8 000	5 300	5 300

Source : OST

Les scénarios I et II s'inscrivent dans un contexte de croissance économique dynamique sur la durée et postulent un solde migratoire global de + 8 000 personnes en moyenne annuelle entre 2016 et 2040. Ils diffèrent par la manière dont le solde migratoire global se répartit entre les quatre territoires de l'ETG. Le scénario I anticipe une relative concentration de l'excédent migratoire dans le canton de Genève. Le scénario II anticipe une relative diffusion du surplus migratoire dans les quatre territoires de l'ETG.

Les scénarios III et IV s'inscrivent dans un contexte de plus faible croissance économique et postulent un solde migratoire annuel de + 5 300 personnes pour l'ensemble de l'ETG. Ils se distinguent par la répartition régionale du solde migratoire global. Le scénario III prévoit une relative concentration de l'apport migratoire dans le canton de Genève, lequel pourrait accueillir un solde annuel moyen de + 2 300. L'accroissement serait clairement plus lent dans les trois autres territoires de l'ETG, où un solde migratoire annuel de + 3 000 personnes pourrait être absorbé. Le scénario IV anticipe une relative diffusion du surplus migratoire dans les quatre territoires de l'ETG.

Selon le scénario, la population de l'ETG se situerait en 2040 entre 1 260 000 personnes (scénarios III et IV) et 1 360 000 personnes (scénarios I et II).

LES PROJECTIONS DE MÉNAGES

Les projections de ménages portent sur les ménages privés, à savoir les groupes de personnes vivant dans le même logement ou les personnes vivant seules. Ne sont pas compris les ménages collectifs, soit les groupes de personnes vivant dans une collectivité (établissement médico-social, internat, pension, prison, etc.).

Les projections de ménages dépendent de deux facteurs principaux : la dynamique démographique des années à venir (scénarios décrits ci-dessus) et l'évolution des comportements de cohabitation.

Elles se réalisent en trois étapes :

Etape 1 : Pour chaque groupe d'âges quinquennal et sexe, la population résidente vivant en ménage privé est distinguée de celle vivant en ménage collectif, afin de ne retenir que la première.

Pour les personnes de moins de 65 ans, les proportions de personnes en ménage collectif et en ménage privé ont été maintenues au niveau de 2015. Quant à la proportion de 65 ans ou plus vivant en établissement médico-social, on fait l'hypothèse qu'elle continuera à reculer, comme ça a été le cas entre 2000 et 2015, mais de manière moins marquée. Cela est inhérent à l'hypothèse d'allongement de la durée de vie appliquée dans les scénarios utilisés pour les projections démographiques.

Etape 2 : Cette étape détermine le nombre de ménages et leur répartition par taille à partir de la population issue des projections démographiques.

Etape 3 : Cette étape détermine la répartition des ménages par type de cohabitation. Elle répartit la population dans les différents types de ménages (personnes seules, couples sans enfant, couples avec enfants, etc.).

Ces deux dernières étapes sont étroitement liées au parcours de vie, les proportions évoluant logiquement avec les changements des comportements familiaux. Entre 2000 et 2015, il a été observé que la décohabitation des jeunes et la première parentalité étaient de plus en plus tardives, mais aussi que la proportion de quinquagénaires et sexagénaires qui vivent dans un ménage de trois personnes ou plus, avec leur(s) enfant(s) progressait. De plus, les personnes âgées sont moins nombreuses à vivre seules. A l'avenir, ces phénomènes devraient se poursuivre, cependant à un rythme moindre que celui observé entre 2000 et 2015.